

SCREENING REPORT

The Port Granby Long-Term Low-Level Radioactive Waste Management Project

AUGUST 2009

Canada

Prepared by Natural Resources Canada
and
the Canadian Nuclear Safety Commission

SCREENING REPORT – PORT GRANBY PROJECT

EXECUTIVE SUMMARY

This screening report contains the findings and conclusions of the federal responsible authorities on the environmental assessment of the Port Granby Long-Term Low-Level Radioactive Waste Management Project (the Port Granby Project). The responsible authorities for the assessment are Natural Resources Canada and the Canadian Nuclear Safety Commission. The screening report is based on information provided in the Low-Level Radioactive Waste Management Office's Port Granby Project Environmental Assessment Study Report and its supporting documents, as well as analysis of the information by federal technical reviewers.

The federal environmental assessment of the Port Granby Project was initiated in late 2001 and the scope of the assessment was released in July 2002. The environmental assessment is a screening under the *Canadian Environmental Assessment Act* but the assessment has been scoped by the federal responsible authorities to include the same factors as a comprehensive study.

The Port Granby Project is a Government of Canada project based on local community concepts developed by the Municipality of Clarington. The Low-Level Radioactive Waste Management Office is the designated project proponent on behalf of Canada. The project involves the cleanup of the current low-level radioactive waste management facility. The waste would be transferred to a new facility that would be located just north of the current facility on land presently owned by Cameco Corporation. Contingent on receiving the necessary government approvals, it is expected that the proposed project construction would be completed in 2017 and would be followed by a long-term Monitoring and Maintenance Phase.

The environmental assessment of the Port Granby Project considered the environmental effects predicted to occur as a result of the project as well as measures to mitigate the adverse effects. It then evaluated the significance of the predicted residual, or remaining, adverse effects once mitigation had been applied. Environmental effects of the project were considered for the following environmental components: atmospheric; geological and groundwater; aquatic; terrestrial; socio-economic; Aboriginal interests; human health and safety; accidents and malfunctions; and cumulative effects. The assessment has also considered alternative means of carrying out the project, and the effects of the environment on the project.

The environmental assessment predicts that overall the Port Granby Project would result in many environmental benefits. The project is predicted to cause adverse effects in some components of the environment although application of mitigation measures would largely address those effects. Minor residual adverse effects; however, are predicted to occur during the Construction Phase for some aspects of the socio-economic environment and with respect to the feelings of well-being of members of the public.

The responsible authorities have concluded that the Port Granby Project is not likely to cause significant adverse environmental effects. The responsible authorities also consider that a Follow-Up Program would be needed for the Port Granby Project and have identified the preliminary requirements for development of such a program.

SCREENING REPORT – PORT GRANBY PROJECT

SOMMAIRE DE LA DIRECTION

Le présent rapport d'examen préalable renferme les constatations et les conclusions des autorités fédérales responsables de l'évaluation environnementale du Projet de gestion à long terme des déchets faiblement radioactifs de Port Granby (le projet de Port Granby). Les autorités responsables de l'évaluation sont Ressources naturelles Canada et la Commission canadienne de sûreté nucléaire. Le rapport d'examen préalable est fondé sur les renseignements contenus dans le Rapport d'évaluation environnementale du projet de Port Granby réalisé par le Bureau de gestion des déchets radioactifs de faible activité et ses documents d'accompagnement, ainsi bien que sur l'analyse de ces renseignements, effectuée par des examinateurs techniques du gouvernement fédéral.

L'évaluation environnementale fédérale du projet de Port Granby s'est amorcée à la fin de 2001 et la portée de l'évaluation a été rendue publique en juillet 2002. L'évaluation environnementale est un examen préalable en vertu de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale*, mais les autorités fédérales responsables ont inclus dans sa portée les mêmes facteurs que ceux pris en compte dans une étude approfondie.

Le projet de Port Granby est un projet du gouvernement du Canada fondé sur des concepts élaborés par la municipalité de Clarington. Le Bureau de gestion des déchets radioactifs de faible activité est le promoteur du projet au nom du Canada. Le projet comprend le nettoyage de l'actuelle installation de gestion des déchets faiblement. Les déchets contaminés seront transférés dans une nouvelle installation de gestion à long terme des déchets, qui sera située au nord de l'installation actuelle sur des terres appartenant par Corporation de Cameco. Contingent sur recevoir les approbations nécessaires de gouvernement, on s'attend à ce que la construction proposée soit accomplie en 2017 et suivie d'une phase à long terme d'entretien et de surveillance.

L'évaluation environnementale du projet de Port Granby a examiné les effets environnementaux prévus à la suite du projet, ainsi que les mesures envisagées pour en atténuer les effets négatifs. On a ensuite évalué l'importance des effets négatifs résiduels une fois et les mesures d'atténuation mises en pratique. Les effets environnementaux du projet ont été examinés pour les éléments environnementaux suivants : l'atmosphère, les formations géologiques et les eaux souterraines, la vie aquatique et la vie terrestre. Les autres facteurs analysés comprennent les impacts socioéconomiques; les intérêts des Autochtones; la santé humaine et la sécurité; les accidents et les défaillances et les effets cumulatifs. L'évaluation a aussi examiné les autres façons de réaliser le projet et les effets de l'environnement sur le projet.

L'évaluation environnementale a déterminé que, dans l'ensemble, le projet de Port Granby aurait de nombreux avantages environnementaux. Le projet pourrait avoir des effets négatifs sur certains éléments de l'environnement, mais les mesures d'atténuation pourraient en bonne partie les contrer. Toutefois, on prévoit, durant la Phase de Construction, des effets néfastes résiduels mineurs sur certaines composantes de l'environnement socioéconomique, ainsi que sur le sentiment de bien-être des membres du public.

Les autorités responsables ont conclu que le projet de Port Granby ne devrait pas avoir d'importants effets environnementaux néfastes. Les autorités responsables estiment également qu'il faudrait un programme de suivi pour le projet de Port Granby et elles ont déterminé les exigences préliminaires à l'établissement d'un tel programme.